

### PROMULGATION — PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier visant la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 3 logements sur le lot 6 267 053, au 703, rue Gordon.

QUE le directeur de l'Urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité a approuvé la résolution CA19 210080 en date du 25 avril 2019 par la décision DA198199012.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

**En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution CA19 210080 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 26 avril 2019.**

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 8 mai 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,  
Diane Garand

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***